

CONTEXTE

- MétaNATURE® : nom et logo déposés à l'INPI (n° 07 3 528 115) le 2 octobre 2007 (renouvelés le 14 mars 2018)
- Formation méthode métaNATURE® : concept et programme déposés à l'INPI sous enveloppe Soleau le 11 décembre 2012

CADRE CONVENTIONNEL

- Le titulaire du certificat
- signe son certificat,
 - respecte les conditions du certificat.

L'accrédité signe une convention annuelle définissant les droits et les obligations (devoirs).

CONDITIONS PRÉALABLES

- Avoir suivi la formation et réussi les épreuves :
- épreuve écrite de validation des connaissances théoriques/questionnaire sur table 1 h
 - mise en situation outdoor 30 min devant un jury
 - rapport de projet de 5 pages à rendre 3 mois après la fin de la formation

- Être titulaire du certificat de compétences
- S'engager à une professionnalisation 2 catégories :
 - coach accrédité métaNATURE®
 - praticien accrédité métaNATURE®

CONDITIONS RÉGULIÈRES

Effectuer une supervision de sa pratique en groupe P.A.S. (professionnalisation, analyse de pratique, supervision) en lien avec la méthode métaNATURE® assurée par Jean-Luc Chavanis, concepteur, proposée deux fois par an pendant une journée, suivie au moins une fois par an

DROITS

- Dans le cadre de la communication professionnelle et des interventions :
 - droit d'indiquer sur les documents commerciaux « est titulaire du certificat de compétences métaNATURE® »
 - pas le droit d'utiliser le nom de marque ni le logo métaNATURE®
- Droit d'utiliser la méthode métaNATURE® dans des interventions ou des séances d'accompagnement, des ateliers avec des particuliers ou des entreprises, en individuel ou en collectif

- Dans le cadre de la communication professionnelle et des interventions :
 - droit d'utiliser le nom de marque et le logo métaNATURE®
 - droit d'utiliser et mettre en avant le titre « coach accrédité métaNATURE® » ou « praticien accrédité métaNATURE® »
- Droit d'utiliser la méthode métaNATURE® dans des interventions ou des séances d'accompagnement, des ateliers avec des particuliers ou des entreprises, en individuel ou en collectif

LES PLUS

- Coaching de l'accrédité par Jean-Luc Chavanis par téléphone ou mail quatre fois par an
- Être référencé sur le site métaNATURE® avec nom, biographie et lien vers le site internet
- Possibilité de publier des articles dans la newsletter de métaNATURE®
- Possibilité d'intervenir par délégation de Jean-Luc Chavanis pour effectuer des prestations liées à métaNATURE®

DEVOIRS

Garantir dans ses prestations la qualité spécifique des prestations métaNATURE®

LIMITES

- En aucun cas le droit de délivrer des formations ou enseignements à la méthode métaNATURE®
- Dans les médias : possibilité de citer métaNATURE® et, avec autorisation de Jean-Luc Chavanis, de développer davantage sur la méthode métaNATURE®

- En aucun cas le droit de délivrer des formations ou enseignements à la méthode métaNATURE®
- Dans les médias : possibilité de citer métaNATURE® et, avec autorisation de Jean-Luc Chavanis, de développer davantage sur la méthode métaNATURE®

CONDITIONS FINANCIÈRES

Cotisation annuelle 290 euros HT (au 01.01.2020)

CONDITIONS SPÉCIALES

Accréditation possible pour une entité utilisatrice (organisme ayant formé son équipe). Nous consulter.



Coach accrédité :
coach professionnel
diplômé de coaching
(université) ou certifié
d'une école de coaching



Praticien accrédité :
professionnel de l'accom-
pagnement, de la santé,
du social, de l'éducation,
des ressources humaines,
de la nature et du végétal...

➔ Pour devenir un professionnel exigeant

Le coaching est une pratique et un métier en plein développement. Les formes d'accompagnement par la Nature sont dans l'air du temps et peuvent attirer des personnes plus ou moins professionnelles. Ces approches nécessitent donc d'être pensées, encadrées et mieux structurées.

➤ Compte tenu du foisonnement des acteurs sur ce marché, il est fondamental de se positionner comme un véritable professionnel, exigeant quant à sa pratique, soucieux de se former et d'adopter une posture éthique, en s'appuyant sur une organisation crédible et une méthode reconnue scientifiquement.

➔ Pour prendre du recul par rapport à sa pratique

L'accompagnement peut être un moment difficile qui nécessite une véritable prise de recul par rapport à sa pratique. D'où l'intérêt de confronter son expérience avec d'autres professionnels, sous le regard bienveillant de l'animateur du groupe et d'analyser ensemble les difficultés rencontrées qui ont parfois un écho personnel.

➤ Un moment d'échange indispensable pour mieux faire face aux situations complexes.

➔ Pour renforcer sa légitimité et sa crédibilité

Parce que le métier d'accompagnant par la Nature est nouveau et dans l'air du temps, ce professionnel doit se sentir légitime, non seulement à ses propres yeux, mais également vis-à-vis des tiers (entreprises, organisations, institutions, parties prenantes, etc.).

➤ Avoir suivi une formation de base dans son domaine de compétence, en complétant celle-ci par des formations continues et la participation à des groupes de professionnalisation, d'analyse de pratiques et de supervision, constitue le socle indispensable pour apparaître comme un professionnel digne de ce nom.

➔ Pour cultiver la convivialité et se ressourcer & développer un esprit de solidarité entre pairs

La relation d'aide est un métier éprouvant, qui expose continuellement à une charge mentale et émotionnelle lourde. Il est donc essentiel de ne pas rester isolé(e) par rapport à sa pratique, mais aussi par rapport à ses pairs.

➤ D'où l'intérêt de trouver auprès d'autres professionnels une énergie stimulante dans une ambiance conviviale, de partage et de solidarité.